

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE TARIFAIRE 2014-2015**

PRÉVISION DES VENTES

- 1. Références :**
- (i) Dossiers R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011, R-3814-2012, R-3854-2013 : pièces sur la prévision des ventes;
 - (ii) Pièce B-0011, pages 13-14;
 - (iii) Tableau préparé par la Régie : ventes réelles normalisées VS ventes projetées par le Distributeur – sans contrat spéciaux;
 - (iv) Pièce B-0128, page 6.

Préambule :

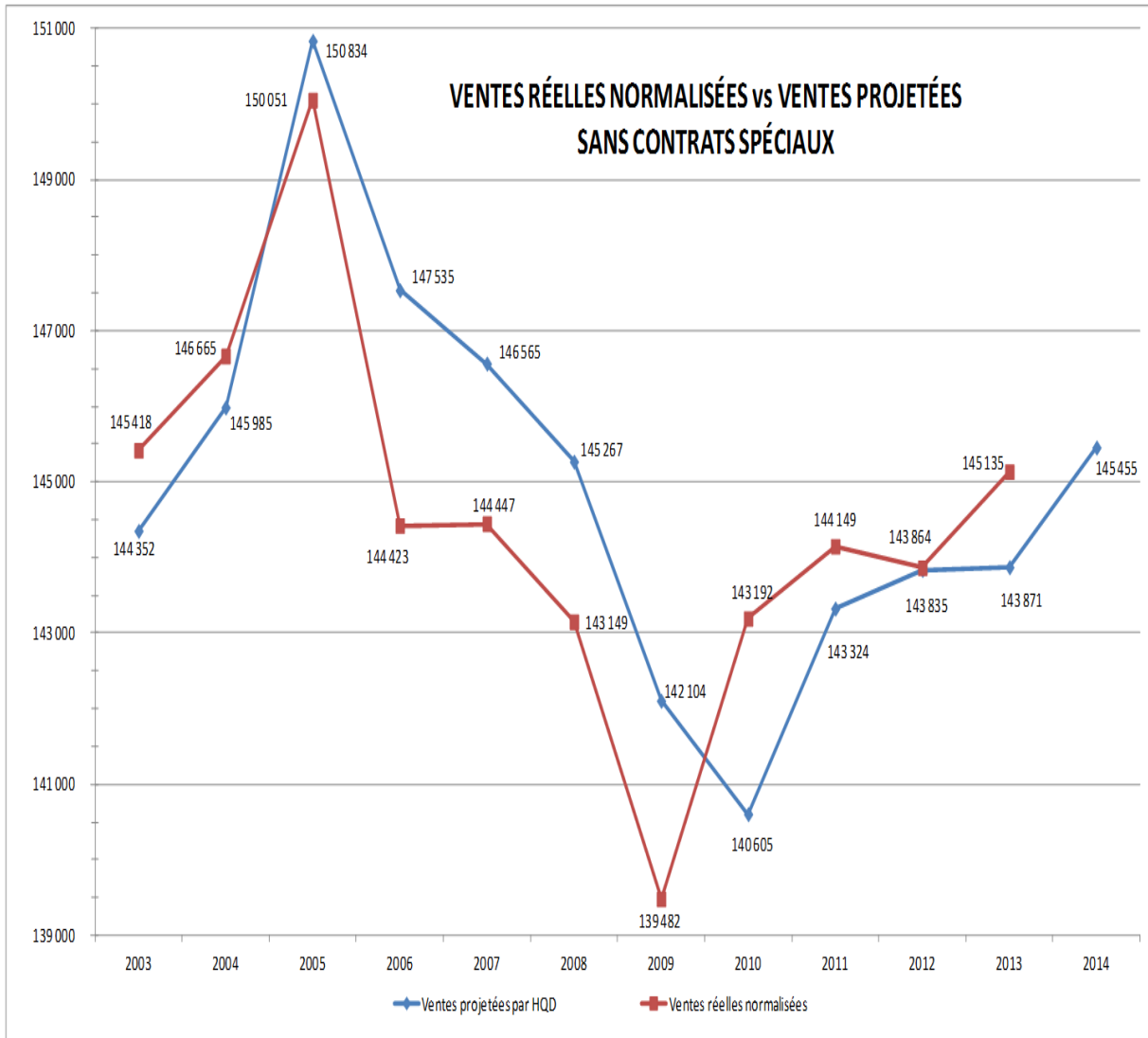
(i) Pour chacun des dossiers, voir, d'une part, les tableaux portant sur les prévisions des ventes pour l'année de base et l'année témoin projetée, et d'autre part, les tableaux portant sur les historiques de ventes.

À ces égards, on remarque que depuis 2010, les ventes réelles normalisées, sans celles aux contrats spéciaux, ont été plus élevées que les ventes projetées par le Distributeur.

(ii) « Par rapport à la prévision des ventes déposée au dossier tarifaire R-3814-2012 pour l'année témoin 2013, les principaux écarts de la prévision des ventes de l'année de base du présent dossier tarifaire (comprenant les ventes publiées normalisées de janvier à avril) s'expliquent comme suit :

- Au tarif D, l'écart positif de 209 GWh s'explique par les résultats des ventes normalisées de 2013 qui sont plus importants que prévus.
- L'écart consolidé positif de 404 GWh aux tarifs G, G-9 et M résulte principalement d'un contexte économique plus propice qu'anticipé aux secteurs des services et industriel PME.
- Au tarif L, l'écart positif de 491 GWh découle essentiellement de ventes plus importantes d'environ 1,2 TWh au secteur des pâtes et papiers, attribuables notamment à la réouverture de l'usine Stadaconna du groupe White Birch en août 2012 alors que dans les autres secteurs, les ventes diminuent de 600 GWh en raison principalement de perspectives économiques moins favorables que prévues dans le secteur des mines et des métaux » (nous soulignons).

(iii) Depuis 2010, on constate une sous-estimation des ventes (sans celles relatives aux contrats spéciaux) :



(iv) « Dans le cas d'une sous-estimation des ventes de 250 GWh au tarif D, ou de 250 GWh au total pour les tarifs G, G-9 et M ou de 250 GWh au tarif L, pour l'année de base 2013 et non attribuable à l'aléa climatique, le Distributeur estime un impact sur les ventes nettes des achats d'électricité respectivement de l'ordre de 10 M\$ au tarif D, de 12 M\$ au total pour les tarifs G, G9 et M et de 4 M\$ au tarif L ».

Demande :

1.1 Considérant les variations de ventes aux différentes catégories de clients, notamment ceux résidentiels et industriels (référence ii),

Considérant l'historique de prévision des ventes (références i et iii),

Considérant les impacts financiers des écarts de prévision (référence iv),

La Régie estime que les ventes pour l'année témoin projetée 2014, excluant celles aux contrats spéciaux, soient possiblement sous-estimées d'environ 1 TWh, ce qui peut correspondre à un impact tarifaire net (ventes – achats d'électricité) d'environ 30 M\$ à la baisse sur les revenus additionnels requis 2014.

Veillez commenter.